

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL,
Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE!

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE, où on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés franco.

PRIX

de

L'ABONNEMENT
3 piastres par mois.

ALMANACH FINANCIER

Dimanche 12—Combat de Chiclana (Espagne), par le maréchal Victor (1811).

FRANCE.

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE.

— Trois journaux s'occupent ce matin des mutations de préfectures, dont le *Moniteur* nous a donné hier la courte liste: le *Constitutionnel*, la *Presse* et le *Courrier*. Les deux premiers font, à ce sujet, des réflexions qu'on appréciera.

Le *Constitutionnel* pense que la principale cause de la faiblesse du gouvernement provient de ce que les préfets sont à la discrétion absolue des députés qui ont un vote à donner au ministère. "C'est là, dit ce journal, la véritable cause de l'amoindrissement du pouvoir dans les départements, et du peu d'influence personnelle que les préfets y exercent. En présence du député ministre, le préfet n'est rien; il n'a plus de mesure à prendre, plus de candidat pour les fonctions publiques à proposer que sous le bon plaisir du député. S'il se révolte contre cette illégale suprématie, s'il veut maintenir sa personnalité administrative, il arrivera deux choses: d'une part, le ministre, entre les propositions officielles du préfet et les demandes officieuses du député, optera toujours pour le député; d'autre part, toutes les voies d'avancement seront fermées au préfet recalçant; et, s'il ennuie trop le député, on trouvera bien vite l'occasion de le faire descendre à une préfecture inférieure; ou bien de l'appeler à d'autres fonctions qui n'arriveront jamais.

FEUILLETON.

Nous avons déjà reproduit dans le *Patriote* deux articles de politique générale empruntés à la *Phalange*, journal qui soutient avec talent et indépendance les idées les plus avancées de l'économie politique. Nous empruntons aujourd'hui au même journal le feuilleton suivant qui nous paraît de nature à provoquer d'utiles méditations sur l'impuissance radicale des constitutions purement politiques pour améliorer la situation des classes laborieuses et dénuées. Sans doute, c'est déjà bien d'avoir proclamé en principe l'égalité devant la loi, mais pour arriver à l'application de ce principe de justice il faut d'abord comprendre que les articles les plus libéraux de notre charte constitutionnelle n'indiquent encore qu'un programme à réaliser et qu'il faut des moyens précis, une science d'organisation sociale pour restituer le règne de l'égalité, de la liberté, de la justice que nos pères ont poursuivie au prix de leur sang. — Du reste en reproduisant cet article de la *Phalange*. La rédaction du *Patriote* n'entend pas se poser comme adoptant d'une manière absolue

" Cet état de choses est déplorable, et le mal que nous signalons fait chaque jour des progrès. L'administration supérieure, si elle avait la conscience de ses devoirs, y apporterait un prompt remède. Malheureusement, ceux-là même qui ont le devoir et le pouvoir d'arrêter ces fâcheuses tendances, ont intérêt à les conserver. Est-ce que, avec ces douteuses majorités qui maintiennent le ministère, on peut avoir le courage de rompre en visière, à un député? au jour où des boules se comptent, n'a-t-on pas besoin de tout son monde? Et que sont les droits de l'administration et les besoins du pouvoir à côté des intérêts journaliers du ministère? "

Ces sages considérations publiées par le journal de M. Thiers, sont évidemment dictées par cet homme d'état ou inspirées par lui. Il est très fâcheux qu'il n'ait pas songé, étant au pouvoir, à combattre ces malheureuses tendances que le *Constitutionnel* trouve si désastreuses. Mais c'est une chose notoire que sous le ministère du 1er mars, il n'est pas de faveur qu'on n'accorda aux députés qui voulaient bien grossir le centre gauche, ou la partie ministérielle du centre droit.

La *Presse* est mécontente des mutations, qu'elle trouve sans importance et sans signification, et qui ne répondent pas à l'attente publique. Elle aurait voulu que le ministre de l'intérieur n'eût pas hésité à distancer les fonctionnaires dont l'inertie et l'incapacité souffrent les intérêts du pays.

" Il y a, dit-elle des rigueurs saintes pénibles à accomplir, sans doute; mais quand un intérêt public le commande impérieusement, il ne faut pas plus de courage pour les exécuter que pour les conseiller, peut-être même on faut il moins; car, dans un cas, il y a devoir de

la théorie socialiste de Charles Fourier: qu'elle regrette bien sincèrement de n'avoir pas eu jusqu'à ce moment l'occasion d'approfondir.

LA PLUS VOLLE DES UTOPIES N'EST PAS LE PHALANSTÈRE, MAIS LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE.

Voilà une affirmation en apparence fort tranchée, et toutefois la plus simple démonstration va nous en attester la justesse.

En effet, après tout le Phalanstère n'est pas quelque chose de bien invisible aux yeux de l'esprit. Il est, certes, plus difficile à un Gaulois de concevoir l'état actuel de notre Société, qu'il ne doit l'être au Français d'aujourd'hui de comprendre ce que représente le mot de Phalanstère. Faut-il donc un grand effort d'intelligence pour se figurer qu'il est possible de remplacer les 4 ou 500 masures qui composent un village ordinaire, par un seul édifice plus confortable et plus économique? Les couvents, les casernes, les hôpitaux peuvent déjà nous fournir, à cet égard, des preuves incomplètes sans doute, mais bien suffisantes pour mettre hors de doute l'économie et l'innocence supérieure de l'unité dans les moyens d'habitation. Sous le rapport de la nourriture et de l'éducation, le restaurant, les officines-culinaires des grands établissements, tels que les Invalides, les salles d'asile, les écoles de tout genre qu'offrent les Communes urbaines, démontrent victorieusement encore la supériorité du principe de l'association.

faire, et dans l'autre, il n'y a pas obligation. D'ailleurs, est-il donc impossible de trouver un certain nombre de retraites qui puissent être réservées aux préfets dont l'insuffisance aurait motivé l'appel à d'autres fonctions?

" Un mauvais gouvernement peut se sauver par une bonne administration; mais il n'y a pas de gouvernement, si bon qu'il soit, qui résiste à une administration mauvaise.

" Nous ne connaissons, nous, rien de moins conservateur, rien de plus révolutionnaire que de conserver en place les gens incapables, insuffisants. Plutôt que de persister à les imposer au pays par compassion pour leur nullité, fussiez-vous élever leur retraite au double de leur traitement, mettez-les plutôt à la retraite; les contribuables y gagneront encore et vous en sauront gré.

" On n'est homme d'état qu'à la condition de savoir être impitoyable et d'être clément à l'égard des hommes de parti que l'inexpérience des idées trop absolues ont égarés; impitoyable envers tous les dépositaires infidèles de l'autorité, et nous appelons ainsi nos gens qui malversent que les fonctionnaires qui la compromettent par leur impétuosité, leur mollesse ou leur négligence, car le trésor public, en France, est riche, il a les moyens de perdre; mais il n'en est pas ainsi de l'autorité, elle est pauvre, si pauvre que c'est tout au plus si elle a les moyens de subsister.

Ces critiques, lancées contre M. Duchatel, prouvent que le journal dirigé par M. Emile de Girardin sent venir M. Molé aux affaires. Or la *Presse* est, depuis long-temps, d'accord avec M. le comte Molé pour aider à jeter bas le ministère quand il en sera temps, et quand la scission Lamartine et Laugier aura donné le signal de cette chute.

Voilà notre Utopie. On en peut rire, sans doute; on peut nous traiter de bons gens, d'honnêtes rêveurs, d'hommes de l'âge d'or, etc. Mais enfin notre Utopie est d'accord avec la logique, avec le bon sens, et l'on peut pressentir qu'elle se réalisera un jour ou un autre.

Pour la Charte-Vérité, la Charte constitutionnelle, n'est vraiment ce n'est autre chose. La Charte est certainement, non ce n'est pas la plus étrange des Utopies constituées, mais le plus absurde mensonge, le plus écartant qui se soit produit sous le soleil. Car enfin, nous ne pouvons nous le dissimuler, la Charte existe, son nom est écrit en tête de nos codes, sur les sceaux de France, sur l'épée du roi, sur le drapeau qui flote au vent de nos libertés, sur le frontispice de nos palais. La Charte, c'est la pierre angulaire de l'édifice national, c'est le pacte social, c'est le pacte sacré, sorti de la furnace ardente et régénératrice de 89 et de 1830.

Nous avons besoin de nous dire tout cela et l'insister ainsi sur cette sorte de réalité. Car, à part ces phrases, la Charte n'existe pas, l'Utopie s'abandonne; il ne reste plus qu'une vaine image, une creuse idole, un mythe sans valeur.

S'il en faut la preuve, la voici:

ART. 1er. Les Français sont égaux devant la Loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs. S'il suffisait aux hommes de dire *fit lex pro* que la lumière fût, l'égalité devant la Loi existerait au,

Le *Courrier* énumère les condamnations, et ajoute : « On assure qu'le ministère a fait plusieurs changements dans le personnel de l'administration. S'il en est ainsi, pourquoi ne publier ces nominations à la publicité en faisant mystère des choix auxquels le ministère s'est arrêté, ou semble justifier par avance les critiques dont ils peuvent être l'objet. »

(Journal du Havre)

CORRESPONDANCE DU JOURNAL DE HAVRE.)

(Suite.)

A mesure que l'on se rapproche de l'ouverture de la session, toutes ces questions s'agitent avec plus de vivacité dans les salons. Pour la question de l'union belge, les avis sont très-partagés, et l'idée politique est entièrement subordonnée à l'idée industrielle. Chaque député obéit à l'intérêt de l'arrondissement qui le nomme, sans distinction de bancs et de couleur. L'union a des partisans très ardens dans les centres, elle a des adversaires énergiques à l'extrême-gauche. Le gouvernement seul, s'il était investi de plus d'autorité, pourrait dominer les partis et diriger cette affaire à son gré. On voit qu'il ne l'a pas voulu, et plus nous irons, moins il le voudra. C'est donc une question qui sera écartée. Quant à celle du droit de visite, elle sera certainement soulevée par la gauche, et deviendra l'objet d'un vote formel. M. Billaut se propose d'attacher encore le grelot, et de reprendre le débat au point où l'a laissé son dernier et brillant discours.

L'une des données du ministère est de savoir s'il sera prononcé un discours du trône, le 9 janvier. M. Guizot voulait éviter cette formalité, assez dangereuse aujourd'hui. Les deux points délicats du moment, l'union et le droit de visite, ne peuvent être touchés sans engager la couronne, même en y procédant avec des réticences qui accompagnent ces documents officiels. D'un autre côté, à proprement parler, le discours du mois de juillet ne peut pas être considéré comme un programme de session. A dessein, on en avait écarté toute espèce d'allusion aux affaires pour concentrer l'intérêt sur la loi de régence. On procéderait donc aux travaux législatifs, sans aucune indication de la marche que veut suivre le cabinet. En adoptant ce moyen, M. Guizot espère déconcerter l'opposition qui, au lieu de rencontrer des occasions naturelles pour attaquer sa politique, se verrait obligée d'en créer de forcées, comme, par exemple, des interpellations et des propositions émanées de l'initiative parlementaire. Or, l'on sait à quel point ces voies d'accusation directe répugnent à la chambre, et quel trouble y jette le jeu des amours-propres et des vanités. Voilà ce que l'on dit pour et contre, entre ministres. Du reste, rien n'est encore décidé, et il se peut que d'ici au 9 janvier, il y ait encore bien des fluctuations à ce sujet.

L'élection du général Jacqueminot s'est terminée par un succès des conservateurs. Il faut ajouter que cette opinion, dans ce collège, est conduite avec une activité remarquable. Pendant que les candidats de l'opposition usent leurs forces dans des réunions publiques, les amis du général se partageaient une tâche immense, celle de voir individuellement et de chaperonner à domicile les dix sept cents quarante-six électeurs de ce collège. Les marchands influents

dont. Mais comme, tout en proclamant le principe, on ne s'est pas occupé des moyens de le réaliser pratiquement, il se trouve qu'il n'y a rien de plus chimérique que l'Égalité devant la Loi.

Et d'abord la très grande majorité des Français ne connaît pas la Loi. Ils ne paraissent guère s'en soucier que lorsqu'ils sont aux prises avec elle. Aussi est-ce pour eux que la nécessité a formé le rude axiome : *Idem est scire leges aut debuisse*. Connaître les Lois ou être censé les connaître, c'est tout un, disent les Juristes, en dépit de l'équité. Ce petit inconvénient n'est pas le seul ; car, fussiez-vous le plus subtil procureur ou le plus honnête homme de France, si vous n'avez pas d'écus, je vous défie de plaider l'entrée du temple de la justice vous est interdite. Or, n'avoir pas d'écus est chose fort commune en ce temps. Celui qui est riche n'est donc pas égal du pauvre devant nous. Théâtres paralysés, lorsque l'or ne luit ni ne résonne dans sa balance. Devant la justice criminelle l'égalité n'existe pas plus que devant la justice civile ; car, ici encore, le manque d'argent et le manque d'éducation sont deux crimes : et, de plus, c'est à cause de cette double misère, matérielle et morale, que le grand nombre fait partie de la matière taxable et emprisonnable.

étaient en outre visités par de grandes dames de l'état-major ; en dix jours madame Duchatel a fait pour vingt-deux mille francs d'emplètes qui lui serviront à organiser une tombola pour cet hiver. Aucun de ces achats n'a eu lieu sans intention et sans renseignements particuliers. La boutique a considérablement donné dans cette élection, qui est un chef-d'œuvre d'achalandage et de fourniture. Les banquiers influents qui s'assemblaient à l'hôtel Sinet ont eu en outre en montrer fort contents pour les exemptions de la fin du mois, ce qui a rendu les payemens de la fin de novembre vraiment miraculeux dans tout le premier arrondissement. C'est du reste un procédé que M. Jacques Lefebvre a naturalisé dans le deuxième, avec un très grand succès. A ces moyens puissants que l'on oppose ceux de l'opposition, qui n'avait que la voix des journaux, et qui d'ailleurs disséminait ses suffrages d'une manière fâcheuse, et l'on verra à qui est dû le succès du général Jacqueminot. L'opposition, dans toutes les nuances, a pourtant réuni près de sept cents voix, et ce collège, qui était le seul bourgeois pourri que les conservateurs eussent encore à Paris, commence à devenir le théâtre d'une lutte de plus en plus vive.

On dit aujourd'hui, à la Bourse, que l'affaire de Barcelone est terminée. Les hommes les plus compromis se sont dérobés par la fuite au châtimement qui les attendait, et E-partero a pu faire son entrée dans la ville. Cette réaction a eu lieu, ajoute-t-on, à la suite d'une entrevue entre l'archevêque et Van-Halen. Je vous transmets ces bruits, qui semblent provenir du ministère, et qui obtiennent quelque crédit. Du reste, la commission de Barcelone n'est plus qu'une affaire d'attente ; si elle n'a pas encore eu lieu, elle est inévitable et prochaine. Ce qui résulte clairement de cette échauffourée, c'est que les insurgés n'avaient pas la conscience de ce qu'ils faisaient, et qu'ils se sont vaillamment battus pour le plaisir de se battre. E-partero ne peut se montrer rigoureux vis-à-vis de la capitale de la Catalogne. Ces événements doivent affaiblir sa puissance : ils prouvent que l'Espagne s'est habituée à son gouvernement et qu'elle ne demande qu'à jouir de la paix qu'il a assurée à ce malheureux royaume. Une usurpation triomphante sur un point ne peut trouver d'échos au-delà : c'est là un symptôme considérable. Les deux partis de Christine et don Carlos sont donc bien abandonnés, que pas un des leurs n'ait vu, dans cette levée de boucliers, une occasion de se mettre de nouveau en campagne ? L'épreuve est donc heureuse, et le régiment n'a aucun motif de se montrer sévère. Espérons qu'il le comprendra et qu'il se fera une loi de la clémence ; ici elle est non seulement une vertu, mais encore un excellent calcul.

Un singulier procès va être agité prochainement, à propos des lois qui régissent la presse. Vous savez que la *Presse* fait paraître un supplément judiciaire, qui l'affranchit des droits de timbre et de poste, et peut ainsi porter un coup mortel aux journaux qui exploitent cette spéciosité. Or, la *Presse* est une feuille du gouvernement, et probablement on eût laissé le précédent s'établir, si le *Journal des Débats* de plus en plus menacé par cette concurrence, ne se fut gendarmé. L'affaire a paru assez grave pour être agitée au conseil des ministres, et ce n'est qu'après une longue discussion que l'on s'est décidé à des poursuites. M. Guizot a soutenu les *Débats* avec une grande chaleur ; M. Martin (du Nord) s'est, dit-on, montré bienveillant pour la *Presse*. Voilà donc la guerre

Mais c'est assez nous occuper de l'égalité devant la Loi ; voyons-la suite.

ART. 2. Les Français contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'Etat.

Ce qui revient à dire que MM. Roy et d'Alligre, qui paient peut-être 100,000 fr. d'impôts (je suis généreux), mais qui jouissent de 1,200,000 fr. de rentes, plus ou moins, sont imposés dans la proportion d'une pauvre famille de Bretagne, qui mange par an 50 kilogr. de sol à 40 c. le kilogr (1), et ne gagne guère que 1 fr. 25 c. par jour, en moyenne favorable. Ou encore, c'est dire que l'ouvrier de Paris buvant du vin qui a payé 50 fr. d'entrée, et mangeant de la viande au prix de 60 c. et plus, le 1/2 kil., contribue aux charges de l'Etat dans la proportion de sa fortune, ni plus ni moins que MM. Roy et d'Alligre. Aux yeux de la Loi, prendre sur le nécessaire ne diffère pas de prélever sur l'aisance, ou même sur le superflu.

(1) L'im, de sur le sel rapporte au fisc 50 millions. Le sel supporte une taxe d'exemple de 21 valeur intrinsèque.

allués dans le camp de ces messieurs. A la bonne heure ! Le *Journal des Débats* aime son repos ; la *Presse* est toujours en quête d'innovations : il y a entre les deux feuilles incompatibilité d'humeur et aucune de concurrence. Il reste maintenant à savoir comment les tribunaux jugeront l'affaire. C'est une question délicate et très-controversée. Il s'agit de définir ce qu'est un supplément, dans le sens de la loi, qui ne limite ni ne précise rien en cette matière. Or, il est difficile d'agir ici par voie d'interprétation, et peut-être faudra-t-il avoir recouru à une mesure législative. Dans ce cas, on ne sait où peut conduire cet incident, qui remettra sur le tapis les annonces judiciaires des feuilles de département, et toutes les questions d'intérêt qu'elles rattachent à l'organisation de la presse.

Les bruits que l'on a fait courir sur une indisposition du prince de Metternich sont fondés sur une indisposition très grave dont il a été atteint, il y a deux semaines. Depuis long-temps, d'ailleurs, la santé de ce vétéran de la diplomatie est fort chancelante, et il est question à Vienne de lui donner un successeur. Le prince n'exerce plus d'ailleurs le même prestige qu'autrefois. Les autrichiens lui reprochent d'avoir laissé la Prusse prendre la haute main dans le gouvernement de la confédération, et placé à Berlin le centre de l'unité allemande. M. de Metternich peut à cela opposer, il est vrai, la savante manière dont il a groupé autour de l'empire les annexes italiennes et hongroises, mais le peuple de Vienne est essentiellement allemand, et n'accepte qu'à demi ces compensations. Avec une politique plus avisée que ne l'est la nôtre, il serait possible de créer entre Berlin et Vienne une ligne de séparation plus marquée encore et de s'identifier l'un ou l'autre de ces intérêts. Mais le caractère de notre diplomatie est de nous aliéner les puissances dont nous pourrions nous servir et de faire des concessions à celles qui témoignent le plus le désir de nous nuire. C'est ainsi qu'avec toute son ardeur pour la paix le gouvernement actuel amasse autour de lui des tempêtes et des éléments de rupture.

MONTEVIDEO.

Hier, l'ennemi s'est abstenu de démonstrations qui lui coûtent toujours fort cher : la garnison a poussé ses reconnaissances jusqu'à une lieue de la ville et sans encombre ; mais dans la matinée une assez forte rencontre a eu lieu sous le Cerro ; l'ennemi a donné dans une embuscade et a perdu bon nombre d'hommes : une circonstance tout à fait accidentelle l'a préservé d'une perte considérable. On assure qu'un officier oriental, traître à sa patrie, a été fait prisonnier et tué sur le champ.

Dans la journée, on a remarqué dans le camp rosiste un mouvement inaccoutumé : pendant que leur charroi descendant du Cerro ralliaient leur quartier général, de fortes colonnes se dirigeaient vers le Cerro. L'affaire d'avant-garde dont nous venons de parler ne paraît pas avoir motivé seule ce déplacement de forces précipité — on l'attribue généralement à l'approche de l'armée nationale. Au

ART. 3. Ils sont tous admissibles indistinctement aux emplois civils et militaires.

Oui, il m'est permis de faire entrer mon fils à Saint-Cyr, à l'École Polytechnique et dans les Bureaux du Gouvernement. La porte est ouverte ; ne s'oublie qu'une chose, c'est qu'il faut être instruit, et que mon fils, né sous une mauvaise étoile, celle du prolétariat, sait à peine lire ; qu'étant dû, par un vœu du travail, contribuer dès son âge le plus tendre aux charges de la famille, il demeure sans instruction et sans protection. Bien plus, pour entrer aux écoles d'Asile et aux écoles gratuites, il faut être vêtu ; ainsi nombre d'enfants ne peuvent-ils jouir de ce bienfait. Mais, comme dit la Loi, ils ont le droit ; ils sont admissibles, avec une blouse bleue... qu'ils n'ont pas. O magnanimité clairvoyante de la Charte ! ô générosité d'une grande nation ! ô profuse odeur de nos hommes d'Etat ! Vous pourriez aussi bien décréter que demain la Seine et la Loire rouleraient les flots d'un vin généreux, que les Vosges et les montagnes de l'Auvergne seraient transformées en masses de pur froment, que la terre de France serait un Eldorado peuplé d'heureux mortels. (Le plus étrange, c'est qu'on le dit parfois dans les discours officiels ; et ce sont ces mêmes gens, ô Malin persécuté, qui rient de ces Océans aux ondes parfumées !)

moment où nous écrivons arrive un courier du général en chef qui apporte les nouvelles les plus favorables. Le tems nous manque pour les reproduire.

BULLETIN. — N° 9, qui paraît en ce moment. (7 heures du soir.)

Le gouvernement a reçu de S. E. le général en chef de l'armée nationale, brigadier D. Fructoso Rivera, les nouvelles les plus satisfaisantes; on publiera demain quelques extraits ainsi que des dépêches interceptées à l'ennemi.

Le général Rivera après avoir envoyé quelques divisions pour soutenir les efforts des patriotes de Maldonado, de la Colonia, San José, Mercedes etc., assiége lui-même aujourd'hui avec une armée nombreuse et pleine d'enthousiasme celle de Rosas.

Voici sa réponse à la note dans laquelle on lui annonçait sa nomination de général en chef des armées orientales.

Quartier Général

Barra del Tala, le 9 mars 1843.

Au Ministre de la guerre.

En accusant réception à V. E. du décret qui me charge du commandement des armées de la République et de la direction des opérations militaires dans la lutte contre le tyran de Buenos-Ayres, je dois dire à V. E. qu'il m'est hautement satisfaisant d'accepter le poste élevé et honorable que le gouvernement veut bien confier à mes connaissances trop limitées. Je m'estimerai heureux cependant et m'efforçant de répondre à sa confiance et à celle de la nation orientale, je puis dans quelques jours lui présenter l'olivier de la paix après avoir entièrement exterminé l'armée des envahisseurs qui prétendent priver la République de ses droits inaliénables et de la tranquillité dont elle jouissait sous la protection de nos lois. Ces lois, je les défendrai à la pointe de l'épée ainsi que les armées à mes ordres et au prix de notre existence même, afin de les faire respecter à la face de la nation orientale et du monde entier qui a sur nous les yeux.

Veuliez, Monsieur le Ministre, faire connaître au gouvernement et au public cette manifestation de mes sentiments, et agréer etc.

FRUTUOSO RIVERA.

Avantage obtenu sur les forces ennemies aux ordres de Caballero, sous le Cerro.

Le ministre de la guerre et de la marine à

ART. 4. Leur liberté individuelle est également garantie, etc.

Hélas! qu'est-ce que ma liberté individuelle, si je n'ai pour vivre que mon travail, et si une suspension trop fréquente des travaux de mon industrie me laisse sans ressource aucun? Mon sort dépend du premier agent de l'autorité qui me verra tendre la main, à tout de mières et torturé par la faim. Et même sans cela, où y a-t-il liberté pour celui qui, vivant au jour le jour du fruit de son labeur, se trouve dans la situation rappelée par ce proverbe: "Où la chèvre est attachée, il faut qu'elle broute!"

ART. 5. Chacun professe sa religion avec une égale liberté etc.

Et, grâce aux préjugés dominants, grâce à la puissance des ruines religieuses du passé, un prêtre catholique qui veut se marier ne le peut pas: ainsi l'ont décidé deux ordres de la Cour de cassation. Cependant si cet homme se dit Turc, Protestant ou Panthéiste et invoque la Charte!... Et, d'ailleurs, n'avez-vous donc d'une autre religion que la majorité des Français, et vous verrez comment vous traitera l'opinion. S'est-elle tue même à l'égard des personnes placées sur les marches du trône?

O Charte-Vérité!

ART. 12. La conscription est abolie.

Au lieu de conscription, on dit aujourd'hui recrutement. Tel est l'effet de la Charte. Mais abolir la cons-

M. Santiago Varquez, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

J'ai l'honneur d'annoncer à V. E. que j'ai complètement déroté ce matin les forces ennemies en observation sous la forteresse. L'ennemi a perdu quinze hommes, a abandonné un nombre de lances et quelques chevaux sellés. Nous avons fait un prisonnier qui étant oriental, va être fusillé à l'instant (voir notre article.)

A trois heures du matin, j'ai détaché le capitaine Serna à la tête de quelques hommes dans la direction de la maison de Pelagay afin d'attirer les ennemis qui au nombre de 250 hommes le poursuivirent en effet jusqu'à la poudrière. En ce moment nos forces placées dans le *saladero* de Doñel, fondirent sur l'ennemi qui se débâta et que le mauvais état de nos chevaux a sauvé d'une extermination complète.

J'adresse ci-joint à V. E. les dépêches du général en chef que je viens de recevoir et me réjouis avec vous, monsieur le ministre, de l'état brillant de notre armée en campagne.

Aussitôt que j'aurai rempli le but de ma mission, je rentrerai dans la capitale et donnerai connaissance à V. E. de ces incidents.

Agrez, etc.

Melchor PACHECO y OÑA.

Campement sous le Cerro, le 11 mars 1843.

— Avant-hier sont sortis de Buenos-Ayres deux bâtimens apportant à Orbe huit mortiers, quatre obusiers et une grande quantité de caissons de fusées à la congève, en un mot tout ce qui est nécessaire pour un siège.

— Le nommé *Bentos Santos Maya* subergisto près du *Corrito*, été assassiné et horriblement mutilé par les hordes rosistas, pour avoir tenu son établissement fermé à la nuit: il avait cependant accordé au traître Nuñez une hospitalité gratuite dont celui-ci ainsi qu'Orbe n'ont guères tenu compte, puis qu'aucune mesure n'a été prise contre les assassins.

Ce fait déjà connu du public, dans ses horribles détails est dénoncé avec force ce soir dans le *Constitucional* par quelques compatriotes de Maya, qui est portugais et ils appellent sur ce crime toute l'attention de leur Consu. C'est dès lors Mr. Lente qui devra agir et personne n'est plus à même de le faire avec succès auprès d'Orbe. Nous rendrons compte

de la description avant d'avoir aboli la guerre et ces causes. La Charte peut le dire; mais un homme censé et logique, jamais.

ART. 15. La personne du Roi est inviolable et sacrée. Libre encore à la Charte de proclamer une inviolabilité violée chaque jour, viole par la façon aussi horrible et aussi éclatante, au milieu d'une foule soudoyée comme sur un champ de bataille. Libre à la Charte de proclamer l'inviolabilité royale le lendemain du jour où ceux qui la faisaient et la juraient, venaient de chasser trois rois, et de donner un triple démenti au principe de l'inviolabilité.

Car, en vérité, la Charte peut tout dire, tout proclamer; cela sera toujours aussi vrai, aussi réel que ce qu'elle a proclamé jusqu'ici.

Comment reculer lorsqu'on vous a dit: Vous avez le droit d'avoir saïn, vous avez le droit de vivre, le droit de vous instruire, vous avez le droit de vous élever dans la Société et d'y faire votre place; et lorsqu'en face de tous ces droits, il y a le dénuement le plus extrême, la mort de faim lente et spontanée, l'hôpital trop étroit qui ferme ses portes sèches, l'ignorance et l'abrutissement forcés; enfin lorsqu'il y a si peu de place au soleil qu'on s'étend pour arriver et qu'on y étouffe encore! Vous avez le droit de croire à Dieu selon votre conscience; mais, en fait, malheur à celui qui heurte sur ce point l'opinion dominante. Il est maudit, il est aibé. Malheur à celui qui fut prêt:

des efforts du collègue de M. Pichou à cette déplorable occasion.

MOUVEMENT DU PORT

DE MONTEVIDEO.

Arrivées du 11 mars.

St-Malo, 17 jan., brick franç: *Courrier de Montevideo*, 178 ton., cap. C. Ernard, à B. Lebraton, avec chargement général. 20 t. charbon de terre, 23,000 briques, 400 paon. pomme de terre, 211 c. amidon, 82 c. chaises, 25 c. farine pan. de terre, 5 c. vin, 14 bar. vinaigre, 7 c. sardines, 7 c. pistolets, 2 c. coutellerie, 2 c. boutons, 3 c. échantillons, 129 c. effets, 80 planches de pin, 3 c. meubles, 81 douzaines paniers.

St-Catherine, 5 mars, brick danois *Torsvaldsen*, 200 ton., cap. F. Stage, à Thodé et c. avec 162 douzaines planches, 15 bar. goudron, 352 carreaux, 10,000 briques.

Gènes et Gibraltar, 18 déc., brick goelette sardie *Sapiensia*, 51 ton., cap. L. Corvesto, à V. Gianello, avec 8,000 carreaux, 12 balles châtaignes, 24 c. champignons, 4 c. essence, 1 c. gomme arabique, 1 c. fruits, 2 c. vermicolle.

Caix, 18 jan., barque anglaise, *Emelyr*, 294 ton., cap. T. Togaou, à B. Lebraton avec sel. Gènes, brick sardie *Norma*, à ordre. Paquette *Rose* de Buenos-Ayres, en lest.

DEPART.

Gènes, polacre sardie *Carolina*.

Rio Grande, polacre sardie *Simplesiva*.

Rio Grande, brick goelette brésilien *Ohoera*.

Buenos-Ayres, barque française *Turcan*.

Angleterre, brick anglais *Spartan*.

Buenos-Ayres, brick portugais *Corador*.

ONT FERME REGISTRE.

Buenos-Ayres, paquette *Luciano*.

Buenos-Ayres, brick belge *Marco Polo*.

Buenos-Ayres, goelette danoise *Comet*.

St-Catherine et Rio Janeiro Polacre nationale *Nicoleo*.

St-Catherine Polacre nationale *Minerva*.

Gènes Polacre sardie *Romulo*.

St-Catherine goelette nationale *Cora*.

Londres brick anglais *Porcia*.

En partance.

Gènes Polacre sardie *Carolina*.

Gènes Polacre sardie *Marco*.

Londres brick anglais *Porcia*.

la loi civile vient en aide au droit canonique pour le rizer à la chaire brûlante du célibat. Vous avez le droit de garder le fils de vos entrailles et de jouir de son amour, l'impôt de sang n'existe plus; et chaque jour le jeune rejeton de votre famille va dépenser sa vie inféconde dans les rudes travaux de la guerre et de la marine militaire. La tête des rois est sacrée, et les rois meurent en exil, et leurs personnes n'échappent au plomb des assassins que par miracle et par un redoublement de précautions minutieuses.

O Charte-Vérité! O Utopie constitutionnelle! ce sont là de tes coups. Tu proclames le droit, et il n'y a pas de droit. Il y a la force, la lutte, l'anarchie, la misère et la souffrance.

Le Phalanstère est une utopie, en tant que sa réalisation complète n'existe pas; mais au moins, dans cette utopie, il y a vérité, logique et bon sens.

Le Phalanstère est donc une vérité utopique, démontrée à l'intelligence, tandis que la Charte constitutionnelle n'est qu'un déplorable leurre, un mensonge manifeste, que la pratique et les faits ne permettent même pas d'admettre comme une utopie.

O messieurs les censeurs, parlez vous donc d'utopie et de votre Charte constitutionnelle; puis riez du Phalanstère, de la logique et de la vérité: c'est dans l'ordre.

E. DE P.

Passaportes expédidos para el exterior.

Dia 8

B. Antonio Domingo Costa y un sirviente, Brasil.
" Julian Odo y dos hijos menores, Génova.

Presentados.

D. Luis Delavau, Piedras.
" Juan B. Berzizio y familia, Génova.

DESPACHO DE ADUANA.—Dia 10.

à Cocto—2 bucos cubiertos, 8 cajones chaquetas de punto, 3 id. estingos, 2 id. broches, 1 id. colones, 1 id. cañas de botas, 2 id. papel pintado, 1 id. alfileres, 1 id. cordones, 1 id. guantes, 1 id. zapatos.
à Juan de la Zepa—1 cajon vidrios de quinqueses, 2 id. cilleres, 1 id. estampas, 2 id. quinqueses, 1 id. cronometro de ojaletero, 2 id. cuadros, 1 id. cañas de botas, 1 id. gorras.
à Martin Rivier—1 cajon muñecos.
à Theil—1 cajon sombreros.

AVIS DIVERS.

Le Rapport de la Commission se vend à l'imprimerie du Patriote.

AVIS AU COMMERCE.

MM. PORTAL frères, de cette ville et M. N. G. HIMAUDS leur représentant, ont l'honneur d'aviser au commerce, qu'à dater du 28 février 1843 ce dernier cesse d'être attaché à ladite maison et d'en avoir la procuration.

Montevideo, le 1er mars 1843.

PORTAL frères.

AVIS. M. Pierre CRAMPET a vendu sa peluquerie à Jean DENIS et Armand PUJO, situés à la rue San Joaquin. Les personnes qui auroient des comptes à régler avec ladite peluquerie devront se présenter dans l'après-midi de trois jours, et dans le cas où il ne se présenterait pas, ils perdent tout droit de réclamer.

Avis. — Deux appartemens à louer rue San Vicente, n. 49. La maison a de l'eau et des lieux.

Monsieur Alphonse Rémoussier est prié de passer chez M. Des Brosses où il trouvera une lettre à son adresse.

AVIS. — On a perdu dimanche dernier, dans l'enceinte du marché, un portefeuille contenant des papiers de famille la récitation d'un contrat et un certificat d'immatriculation au nom de M. Joseph Pignon. La personne qui voudra bien le remettre au bureau de ce journal sera gratifiée.

POUR VALPARAISO.

Le beau trois-mâts barque l'Alfred, du premier ordre, marche et de première classe, doublé et croisé en cuivre, mettra à la voile, sous le commandement du capitaine Dubertand, pour ladite destination, du 15 au 20 de ce mois. Il peut recevoir du chargement et quelques passagers, qui trouveront toutes les commodités de trahes dans une chambre égarante et spacieuse. Le meilleur traitement leur sera garanti.

S'adresser au consignataire Paul Duplessis, calle San Benito, n. 125.

Le sieur Ancelot, natif de Noisy-le-Grand (Seine et Oise, qui doit habiter le pays depuis plusieurs années, est invité de passer au magasin de M. Monet pour avoir connaissance des informations que lui adresse sa famille.

MONET.

Le sieur Locente, de Montreuil (Seine), est invité à se procurer passage à bord d'un navire le plus prompt à partir. M. Monet est chargé par sa famille de satisfaire à son passage.

MONET.

NOURRICE.

On en trouvera une jeune, saine et robuste, accouchée il y a environ cinq mois, chez Mr. Jean GARAT, au Re. surant vis à vis du Lion d'or.

AMA DE LECHE.

Se encontrará una joven, sana y robusta, parida desde cinco meses, en la tienda de D. Juan GARAT, en la calle grande del mercado, frente a la boica del Leon de Oro.

AVIS INTERESSANT.

Dans le magasin, rue de San Pedro ou du Porton, maison de Do. Beato Blanco, à la seconde porte en montant vers la Buena-Vista sur la droite, on a reçu de Franco depuis quelques jours une certaine quantité de haricots, d'excellente qualité qui se vendront en gros ou au détail au prix le plus modéré, comme aussi une partie de jambons de Bayonne qui se donneront aux mêmes conditions. S'adresser à Mr. LANSAC, au dit magasin.

AU COMMERCE.

MM. Arnaud VILLATE et Jacques MAILLARD ont l'honneur d'aviser le public qu'à compter du 1er février courant et après règlement de tous comptes ils ont de commun accord dissous la société qui existait entre eux. M. Maillard reste à la tête de l'établissement et exclusivement chargé de l'actif et du passif; ce que les dits intéressés font savoir d'une manière légale et pour la gouverne de ceux avec qui ils ont eu quelques relations.

Les consignataires du trois-mâts le Turenne, prévient les respectifs receveurs des marchandises de bien vouloir les retirer dudit navire, afin qu'il puisse continuer son voyage à Buono-Ayres, les 6 jours que le capitaine a accordé pour les décharger selon les connaissements finissant le 23 courant. Les mêmes prévient les personnes venues de passage, qui n'en ont pas réglé le montant, de le faire de suite, s'entendant avec le capitaine Larcho ou avec leurs consignataires MM. Zumermann e Tre-sera rue San-Benito.

AVIS. Il a été perdu un portefeuille à partir de chez Mar in Cazenave jusqu'à la rue du Porton, en allant vers la Buena Vista. Ce portefeuille renferme un portefeuille déposé par le consul belge M. Lafond, ainsi que quelques factures etc. Récompense à celui qui l'apportera chez le sieur N. Frerotte, almacén de ferreteria, à la Buena Vista.

FABRICA DE BOMBAS Y MOTONES.

El señor A. Degruha tiene el honor de participar a los propietarios y capitanes de buques que acaba de establecer en su talleria bien nombrada, en la calle San-Niguel n. 60 una fabrica de bombas de todas clases y tamaños, motones de amate y aparejo de patente, con sus correspondientes roldanas, idem chicos y grandes y también ordinarios de todas clases tiene tambien un sortido completo de palos mayores, de mosais, triquete, masteleros de gavis, de juanets etc., remos, palancas, roldanas de patente, pipas para agua, etc. etc.

Las personas que quisieren honrarlo con su confianza, seran servidas con prontitud y a precios muy moderados.

MM. Pierre BLANCAT et Félix DAOER, marchands tailleurs, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont acheté le magasin de M. GARAQUEL, rue du Porton. Les personnes qui voudront bien les honorer de leur confiance trouveront toujours de la nouveauté dans les modes et bonne confection dans l'ouvrage.

M. Blancat gèrera le magasin rue du Porton et M. Dager celui de M. Bancat rue des Pescadores.

AVIS. La personne qui aurait trouvé un certificat d'immatriculation accordé en juin 1842 à M. Frédéric Milbau, français, né à Caux, arrondissement de Beziers, département de l'Hérault est prié de le remettre chez Milbau restaurateur en face du Pavillon français.

Le capitaine du trois-mâts barque française, Ducodac, prie plusieurs les passagers qu'il a emporté de Valparaiso de vouloir bien passer chez M. Duplessis, consignataire, rue San-Benito 30, pour régler le paiement de leur passage.

A VENDRE OU A LOUER

Le restaurant sis rue San-Carlos en face le pavillon français. On cède la clef sans rétribution. L'acheteur n'aura à payer que les améliorations faites dans l'établissement par le propriétaire actuel. S'adresser au dit établissement.

AVISO AL COMERCIO.

La sociedad de panaderia que existia entre los Sres Estevan Rito y D. Pedro Parterio en la casa del Sr. Do Manuel Lima, manzana num. 5. (buena vista) habiendo creado de comun acuerdo y amistosamente, las personas

que tengan cuentas con ella pueden dirigirse al Sr. Rito que queda solo dueño de dicha panaderia y encargado de pagar las ditas y recibir los créditos.

AVIS. Rue St-Joaquin dite des pêcheurs, No. — un poite plus haut que Mme Himonet. On trouvera une grande quantité de pommes de terre de première qualité et nouvellement débarquées, à un prix très modéré.

M. Roiffé, instituteur, désirerait trouver un appartement composé de plusieurs pièces avec une cour. S'adresser à sa maison d'éducation, sise à l'ancienne poste, rue du Porton, ou à cette imprimerie.

A LOUER. — Un restaurant muni de tout le mobilier et des ustensiles nécessaires, ayant belle clientèle et très avantageusement situé. S'adresser au bureau du Patriote, rue St-Jean, n. 32.

A VENDRE. — Un billard supérieur et à très bon marché. S'adresser chez Mr. Sénateur Rouillier, près du marché.

M. CAPDERESTET associé de M. ROIFFE pour l'établissement de l'enseignement mutuel situé dans la rue du Porton, maison de l'ancienne poste, étant parti de Montevideo, M. Roiffé demande un associé qui puisse le remplacer immédiatement.

M. Roiffé prévient les frères de famille qu'il prend des élèves qu'il garde toute la journée et à demi-pension.

Le cours du soir qui avait lieu de 6 à 11 heures n'aura plus lieu que de 7 à 10 heures.

AU CAFE DE LA MARINE, en face du Môle, du côté du sud. Sous le double rapport de la propriété et de l'exactitude du service, cet établissement qui vient de s'ouvrir ne laisse rien à désirer.

FABRIQUE DE POMPES ET POULIES.

M. A Degruha a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires et capitaines de navires, qu'il vient d'établir dans sa tannerie, déjà bien nombrée, rue Saint-Michel, n. 60 une fabrique de pompes de toutes grandeurs, grandes et petites poulies perfectionnées et ordinaires. Il a aussi un assortiment complet de grand-mâts, mats de machine, huniers, perroquets, artilles, bômes, mâts, supports, et généralement tous les agrès nécessaires dans cet ordre.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront servies avec soin, promptitude et à des prix très modérés.

Avis qui intéresse tout le monde.

Dans les magasins de P. DUPLESSIS, rue San Benito n. 32, se vendent, à dater du 1er janvier 1843, les articles suivants :

Les BELLES BOUGIES de URUGUAY, prix en gros 7 piastres l'arrobe, le SAVON SUPÉRIEUR DU CERRITO, à 8 piastres le quintal, la CRAUX déjà si connue par sa bonne qualité, faite au Cerrito, se vendra mesurée à des prix très modiques.

Navires en Charge.

En charge pour Rio-Janeiro, touchant à St.-Catherine. L'imposant brick Indira de Rouen, reconnu généralement partout où il a aperçu d'une marche supérieure, commandé par le capitaine François, partira pour ladite destination incessamment il prendra du fret et des passagers qui trouveront sur son navire toutes les commodités confortables que l'on peut désirer en mer. On peut s'adresser pour traiter du fret et passagers, Lo à M. Mañez, courtier maritime, ou à M. le capitaine Louis G. Fremont à son bord et chez M. Fischer, consignataire.

PARA BUENOS-AIRES.

La hermosa barca francesa Ducoudré, au cap. Mr. Laplume, saldrá para dicho destino el sábado próximo, admitiendo fletes y pasajeros en la cámara y en el entrepuente. Las personas que quisieren tratar para una ó otra cosa pueden dirigirse a su consignatario D. P. Duplessis, Calle de San Benito, num. 30.

COUBRIERS.

Pour Canelones, San José, Colla, Durazno, Soriano, Mercedes, Sandú, Florida, San Salvador, e Salto sortent les 1, 8, 16, et 24 de chaque mois. Pour Maldonado, Minas, San Carlos, et Rocha le 1 et 16; pour le Cerro-Largo, le 7 et 22.

Jh. Reynaud, Gérant.

Imprimerie Oriental, dirigée par Jh. REYNAUD.